

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE
A LA CREATION D'UN POSTE
D'EDUCATEUR OU D'ANIMATEUR SPORTIF**

RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

Identification :-----

Adresse :-----

Téléphone :-----

Correspondant à joindre :-----

IDENTIFICATION DE L'EDUCATEUR/ANIMATEUR SPORTIF

Nom et Prénom :-----

Brevet d'Etat (ou équivalence) :-----

Fonction :-----

INTERVENTION DE LA REGION

Dans le cadre de la création directe d'emplois, l'action régionale vise à appuyer toutes les démarches créatrices d'emplois, d'activités nouvelles et d'opportunités d'intégration professionnelle.

Ainsi, il est mis en place un appui financier, sous forme de subvention, pour la création d'un emploi d'Educateur ou d'Animateur Sportif.

MONTANT DE L'AIDE

Le coût total de l'opération est plafonné à 120 % du SMIC charges comprises pour un poste équivalent temps plein (35 heures/semaine).

Le montant de l'aide financière de la Région est fixée à :

45 % la 1^{ère} année
30 % la 2^{ème} année
15 % la 3^{ème} année

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU DOSSIER

↪ L'éducateur sportif doit obligatoirement être titulaire d'un Brevet d'Etat 1^{er} degré délivré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou d'un diplôme accepté en équivalence.

↪ Les missions de l'éducateur seront :

- l'enseignement d'un sport et la dispense d'une formation sportive dans le cadre de l'activité de l'association,
- la participation au développement d'activités périscolaires,
- l'animation des activités physiques pendant les vacances scolaires,
- la participation à la gestion et la bonne marche de l'association

L'association s'engage à recruter l'éducateur/animateur sportif par un contrat à durée indéterminée au plus tard à l'issue de la première année.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Actes et documents justifiant l'existence juridique du demandeur :

- copie des statuts actualisés portant la mention de la date d'approbation et certifiés, en original, par le Président et le Trésorier (ils doivent être conformes à ceux déposés en Préfecture)
- copie du journal officiel publiant la création de l'association + copie des journaux officiels publiant les modifications ultérieures
- liste des dirigeants et membres du conseil d'administration ou du bureau en exercice,
- délibération relative aux pouvoirs du conseil d'administration ou du bureau précisant les personnes habilitées à engager l'association,
- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postale (R.I.P) ou Caisse d'Epargne (R.I.C.E.),
- attestation sur l'honneur précisant que l'association est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale et fiscale (cotisations URSSAF, impôts, ...)

Documents comptables :

- budget prévisionnel de l'association (visé par le Président et le Trésorier),

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

ACTES ET DOCUMENTS RELATIFS A LA SUBVENTION DEMANDEE :

Une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Régional et signée par la personne habilitée à engager l'organisme

Une note détaillée des missions de l'éducateur/animateur sportif

La copie du Brevet d'Etat de l'éducateur/animateur sportif

La copie du contrat de travail : le temps de travail hebdomadaire doit être de 35 heures minimum

Une délibération du Conseil d'Administration habilitant le Président à signer la convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur (cf modèle)

Documents à reproduire sur papier en-tête de l'association

DELIBERATION DE L'ORGANE DIRIGEANT :

Le Conseil d'administration (ou Bureau), réuni le , a décidé de donner tout pouvoir au Président en exercice, Monsieur, pour signer la convention d'objectifs annuelle, passée avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait le :

Le Président
Le Trésorier
Le Secrétaire